

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 décembre 2018

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, JACQUIN André, Mmes DRUI Anne, GRASSWILL Geneviève, JAOUAD Marie-Christine, SCHWARTZ Estelle, MM. DRUI Philippe, GANGLOFF Claude, SAUVEGET Nicolas, WILSIUS Régis.

Absents : Mme WIESEN Sandra a donné procuration à M. FETIQUE Cyrille.

Mme MARQUAND Catherine a donné procuration à Mme GRASSWILL Geneviève

Mme VANDAELE Valérie a donné procuration à M. LEONARD Vincent.

M. POSSELT Henri a donné procuration à M. JACQUIN André.

La séance débute à 20 heures. Le compte rendu de la réunion du 23 novembre 2018 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Mme GRASSWILL Geneviève est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire demande l'inscription de 3 points supplémentaires à l'ordre du jour : Frais d'acte d'huissier - Indemnité de conseil 2018 et Avenant n° 1 à la convention financière liée au transfert de la compétence globale d'assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte ces 3 points supplémentaires à l'ordre du jour.

147-2018 Frais d'acte d'huissier pour la notification d'un courrier : Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les honoraires complémentaires de la SCP ALBERT Huissiers de Justice associés à SARREGUEMINES, d'un montant de 83,30 €, dans le cadre de la procédure de résiliation de la convention d'occupation précaire et révocable du domaine public à Monsieur Jean Jacques DOUVINET.

148-2018 Indemnité de conseil 2018 : Le maire présente au conseil municipal la correspondance du trésorier public pour le décompte de l'indemnité de conseil et de l'indemnité de confection de budgets de l'exercice 2018, de montants respectifs de 446,45 € et 30,49 € bruts, soit 434,71 € nets.
Le conseil municipal valide un taux à 100% pour cette indemnité de conseil pour l'année 2018.

149-2018 Avenant n° 1 à la convention financière liée au transfert de la compétence globale d'assainissement :

Le maire rappelle la délibération du 19 octobre 2018. Il précise le mandat administratif émis par la C.A.S.C en vue du paiement du montant de 4.239, 56 € et les raisons qui ont conduit à la non prise en compte des honoraires du cabinet DELLINGER pour le projet du plan de zonage assainissement par la C.A.S.C.
Les honoraires ont finalement été pris en compte par la commune.

Une régularisation de ces frais est par conséquent nécessaire.

Un avenant n° 1 à la convention financière liée au transfert de la compétence globale assainissement est ainsi proposé par la C.A.S.C pour le versement de 4.000 € au profit de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte les termes de cet avenant n° 1 dont un exemplaire est joint à la présente délibération et autorise le maire à le signer.

150-2018 Installation du conseil municipal des enfants et élection du maire et des adjoints :

Le maire informe le conseil municipal de l'installation au courant de la semaine des membres du conseil municipal des enfants, élus par les élèves de l'école élémentaire: Mlle Clara STEMPPFER, M. Mathéo ADRIAN,

M. Théo HEHN, Mlle Eléonore CLOSSET, M. Lucas GANGLOFF, Mlle Marilou ADRIAN, M. Tony ZAREMBA, M. Noé SAUVEGET, Mlle Perrine BROUDER, Mlle Noéline MARING et M. Cédric LANGLOIS.

Etaient présents : M. Mathéo ADRIAN, M. Théo HEHN, Mlle Eléonore CLOSSET, M. Lucas GANGLOFF, Mlle Marilou ADRIAN, M. Tony ZAREMBA, M. Noé SAUVEGET, Mlle Perrine BROUDER, Mlle Noéline MARING.

Etaient absents : Mlle Clara STEMPPFER et M. Cédric LANGLOIS.

C'est Monsieur Noé SAUVEGET qui est élu au poste de maire du conseil municipal des enfants au troisième tour, à la majorité relative.

Le conseil municipal des enfants avait ensuite décidé de procéder à l'élection de 3 adjoints.

Par vote à bulletin secret,

* Monsieur Lucas GANGLOFF a été élu 1^{er} adjoint au 3^{ème} tour, à la majorité relative.

* Mademoiselle Perrine BROUDER a été élue 2^{ème} adjoint au 3^{ème} tour, à la majorité relative.

* Mademoiselle Noéline MARING a été élue 3^{ème} adjointe, au 3^{ème} tour, à la majorité relative.

151-2018 Dons aux œuvres : Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- | | |
|---|------|
| • La prévention routière : | 30 € |
| • Secours catholique : | 30 € |
| • Téléthon : | 50 € |
| • Croix rouge de Sarralbe | 60 € |
| • Enfance et famille d'adoption de Moselle | 30 € |
| • Secours populaire français | 50 € |
| • Association d'aides aux personnes âgées
du Bassin Houiller : | 50 € |

Ces dépenses se feront au C/6574. La décision est prise à l'unanimité des conseillers présents.

La décision est prise à l'unanimité des conseillers présents.

152-2018 Subventions aux associations pour la participation au repas des plus de 65 ans et autre subvention :

° Une subvention de 30,00 € est accordée à l'association Loisirs & Amitié pour leur participation à la manifestation en l'honneur des personnes de plus de 65 ans en novembre 2018. La délibération est prise à l'unanimité des conseillers présents moins une voix, M. Claude GANGLOFF ne participant pas au vote.

° Une subvention de 30,00 € est accordée à l'association « Les Epicuriens » pour leur participation à la manifestation en l'honneur des personnes de plus de 65 ans en novembre 2018. La délibération est prise à l'unanimité des conseillers présents.

° Une subvention de 180,00 € est accordée au conseil de fabrique pour les frais engagés pour l'animation musicale lors de la manifestation en l'honneur des personnes de plus de 65 ans en novembre 2018.

La délibération est prise à l'unanimité des conseillers présents moins une voix, M. Vincent LEONARD ne participant pas au vote.

° Une subvention de 49,98 € est accordée au conseil de fabrique pour les frais engagés pour la diffusion sur CD Rom des projets de la transformation du POS en PLU et du plan de zonage assainissement aux personnes publiques associées. La délibération est prise à l'unanimité des conseillers présents moins une voix, M. Vincent LEONARD ne participant pas au vote.

153-2018 Evolution de l'indice de référence des loyers 3^{ème} trimestre 2018 : Le maire précise l'évolution de référence des loyers de l'année 2018 et notamment celui du 3^{ème} trimestre. Après en avoir délibéré, le conseil municipal définit les tarifs pour l'année 2019 suivants, avec un indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2018 de + 1,57 % pour l'actualisation des loyers à percevoir au 01/01/2019.

154-2018 Tarifs 2019 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de fixer le prix du stère de bois de feu, chêne, hêtre, pour la coupe 2019, à 45 € le stère. Pour les fonds de coupe, le tarif est fixé à 15 € le stère.

- Loyer mensuel 18, rue du Général EBLE logement A : 293,03 €
(297,63 € à partir du 01/09/2019)
- Participation mensuelle pour chauffage logement A : 106,55 €
(108,22 € à partir du 01/09/2019)
- Loyer mensuel 18, rue du Général EBLE logement B : 259,75 €
- Participation mensuelle pour chauffage logement B : 64,93 €
- Loyer mensuel logement 20, rue du Général EBLE : 470,54 €
(477,92 € à partir du 01/06/2019)
- Loyer mensuel logement 22, rue du Général EBLE : 367,68 €
- Loyer mensuel 21, rue St-Jean logement A (RDC) : 361,47 €
(367,15 € à partir du 01/09/2019)
- Participation aux charges logement A au 21, rue St-Jean : 108,22 €
- Loyer mensuel 21, rue St-Jean logement B (1^{er} étage) : 460,65 €
(467,88 € à partir du 01/09/2019)
- Participation aux charges logement B au 21, rue St-Jean : 102,36 €
(103,97 € à partir du 01/09/2019)
- Loyer mensuel 2, rue de l'Etang logement A (RDC) : 372,95 €
(378,80 € à partir du 01/06/2019)
- Loyer mensuel 2, rue de l'Etang logement B (studio) : 163,97 €
- Loyer mensuel 2, rue de l'Etang logement C (1^{er} étage) : 373,55 €
(379,42 € à partir du 01/07/19)
- Loyer mensuel 2, rue de l'Etang logement D (combles) : 373,33 €
(379,19 € à partir du 01/12/19)
- Loyer mensuel des logements sis 18, rue Nationale :
 - logement 1^{er} étage côté nord DEBES: 350,00 €
(355,50 € à compter du 01/05/19)
 - logement 1^{er} étage côté sud HEHN: 353,15 €
(358,69 € à compter du 01/08/19)
 - logement 2^{ème} étage côté nord GRASSWILL : 353,15 €
(358,69 € à compter du 01/11/19)
 - logement 2^{ème} étage côté sud DOUVINET : 353,15 €
(358,69 € à compter du 01/02/19)
- Participation aux charges par logement :

logement 1 ^{er} étage côté nord :	Participations sont réduites à 80,00 € à compter du 01/01/19
logement 1 ^{er} étage côté sud :	80,00 € à compter du 01/01/19
logement 2 ^{ème} étage côté nord :	80,00 € à compter du 01/01/19
logement 2 ^{ème} étage côté sud :	80,00 € à compter du 01/01/19

Autres tarifs :

- Frais photocopie format A4 en grand nombre: 0,25 €
- Frais photocopie format A3 en grand nombre : 0,40 €
- Confiserie, tir, loterie, stand de jeux : 50,00 €
- Manèges : 100,00 €
- Auto-scooters, chenille, ... : 190,00 €
- Cirque et autres spectacles : 17,00 €
- Droit de place pour camion type vente d'outillage : 50,00 €

La décision est prise à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

155-2018 Tarifs salle A.J.L.C – répercussion de la collecte des ordures ménagères : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de maintenir les tarifs de location de la salle A.J.L.C à partir du 1^{er} janvier 2019 aux valeurs des tarifs de 2018.

Toutefois, compte tenu du tarif défini par la C.A.S.C de 21,30 €/m³ pour le ramassage des ordures ménagères de la commune, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de répercuter le montant défini aux locataires de la salle AJLC. Le tableau joint à la présente délibération précise l'ensemble des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

156-2018 Tarifs pêche 2019 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, maintient les tarifs de pêche pour l'année 2019, aux valeurs de l'année 2018 :

Carte journalière :	7,00 €
Carte annuelle :	48,00 €
Carte annuelle avec barque :	85,00 €
Carte mensuelle :	22,00 €
Carte annuelle avec flotte tube :	65,00 €
Carte journalière en accompagnement barque	10,00 €
Carte jeune (moins de 16 ans, sans pêche à la cuillère) : ...	17,00 €
Supplément pour la pêche de nuit :	32,00 €
Supplément pour pêche de nuit Carpe Passion :	38,00 €
Colistier pour barque (+ carte annuelle de 48,00 €)	12,00 €
Transformation carte annuelle en carte avec barque :	37,00 €

La pêche sur le premier petit étang situé à gauche est interdite aux cartes journalières.

157-2018 Récompenses pour le concours de dessins de l'école élémentaire : Le maire rappelle les classements des classes de CM1 et CM2. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide d'allouer, par classe, un bon d'achat de 10 € aux 3^{ème} prix ; un bon d'achat de 20 € aux 2^{ème} prix et un bon d'achat de 30 € aux 1^{er} prix.

Les bons d'achat sont valables pendant une période de 1 an auprès de la librairie Confluences de Sarreguemines.

158-2018 Mission de maîtrise d'œuvre – Attestation accessibilité aux personnes handicapées : Le maire précise au conseil municipal qu'il convient, après la fin des travaux d'aménagement de la mairie, de prévoir une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la délivrance d'une attestation d'accessibilité aux personnes handicapées. Il présente le cadre de la mission du Bureau VERITAS à cet effet, d'un montant forfaitaire de 400 € H.T soit 480 € T.T.C. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, retient cette proposition. Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire.

159-2018 Choix du traiteur pour les Vœux de la municipalité du 19 janvier 2019 : Le maire présente diverses propositions émises par des traiteurs dans le cadre de la manifestation des vœux de la municipalité du 19 janvier 2019. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, retient la proposition du restaurant « Chez Martine » pour un montant de 15 € par personne, service buffet compris, pour un plat chaud (couscous) et un dessert (omelette norvégienne).

160-2018 Demande de participation à un voyage scolaire : Le maire fait lecture de la correspondance du collège « Le Hérapel » de COCHEREN en date du 23 novembre 2018 pour une participation d'un collégien de la localité. Il rappelle les décisions prises par le conseil municipal pour des demandes similaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accorde une subvention de 40 € au collège pour la sortie scolaire prévue du 12 au 17 mai 2019 à Londres. La subvention sera versée au collège qui devra justifier, à l'issue, que cette sortie a eu lieu et que le collégien concerné y a bien participé. Dans le cas contraire, la subvention devra être reversée à la commune.

161-2018 Ristourne CIADE : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte un chèque d'un montant de 183 € de l'assureur CIADE comme ristourne de l'année 2017.

162-2018 Demandes de location salle AJLC : Le maire fait lecture de la correspondance de Monsieur Raymond VILHEM, président du conseil de fabrique de PUTTELANGE AUX LACS pour l'organisation de la manifestation du Bibeleskäs, prévue le 05 mars 2019, dont les bénéficiaires sont prévus pour le paiement des frais de fonctionnement des 2 communautés de paroisses ainsi que pour la manifestation en date du 03 février 2019 au profit des confirmands.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, moins une voix, décide d'accorder la location de la salle A.J.L.C au tarif de 130 € + 21,30 € pour les frais liés aux traitements des ordures ménagères et hors frais de nettoyage, pour la manifestation Bibeleskäs du 05 mars 2019, eu égard à la délibération prise en date du 29 janvier 2016 pour une demande similaire.

Les mêmes tarifs sont appliqués à titre exceptionnel pour la manifestation du 03 février 2019.

M. Vincent LEONARD ne participe pas au vote.

Le maire fait également lecture de la correspondance du président du conseil de fabrique local en date du 13 décembre 2018 pour l'organisation de 2 lotos, prévus les 15 février 2019 et 15 novembre 2019, dont les bénéficiaires sont prévus pour la remise en peinture de l'intérieur de l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents moins une voix, décide d'accorder la location de la salle A.J.L.C au tarif de 40 € par loto, hors tarif de nettoyage.

M. Vincent LEONARD ne participe pas au vote.

Divers et communication : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Propositions des dates de retour jumelage SOTZWEILER en 2019. Retour jumelage SOTZWEILER à SAINT-JEAN ROHRBACH prévu le 25 août 2019.
- Correspondance de la directrice de l'école maternelle en date du 21 novembre 2018 quant à la participation aux sorties scolaires. Ce point sera vu lors du vote du budget primitif en mars 2019.
- Accord de principe pour les demandes de budget spécial 2019 pour l'école élémentaire à hauteur de 39,70 € pour 2 lots 'Toobaloo' par 3 ; de 131,80 € pour l'acquisition de 3 manuels éditions REITZ et de 2 bancs assise sans dossier pour un montant de 207,38 €.
Le budget spécial global pour l'année 2019 sera défini en mars 2019, lors du vote du budget primitif 2019.
- Validation par le maire du devis Inca Graphic à hauteur de 1.032 € H.T pour les documents et affiches mairie dans le cadre de l'arrêt du P.L.U et de la prochaine enquête publique.
- Prime de 1.915 € de l'AERM pour les résultats en assainissement collectif ; information de l'A.E.R.M quant aux primes de résultats en assainissement collectif avec un budget 2019 réduit de 16%. Cette prime sera encore réduite année par année jusqu'à 2024 avec à terme sa caducité.
- Réunion publique fibre optique le vendredi 25 janvier 2019 de 10h à 19h au centre socio culturel de HOLVING. Une information aux habitants sera mise en œuvre par le maire.
- Accords de l'évêché de Metz pour les travaux de peintures de l'intérieur de l'église et pour une participation au financement à hauteur de 69.000 € T.T.C.
- Propositions ECCCE VINUM pour le choix des vins des Vœux de la municipalité.
- Mise en place prévue de 4 panneaux de zone piétonne partagée avec limitations de vitesse des engins motorisés à 20 km/h (vers le parking bas du nouveau cimetière ; vers les écoles de part et d'autre de la rue du Général Eblé côté église ; vers la salle A.J.L.C à partir de l'entrée de la rue du Stade).
- Multiples difficultés pour le transfert retour des 2 lignes ORANGE du 18, rue Nationale vers la mairie compte tenu de factures impayées (assainissement). Courrier nécessaire à la direction régionale à NANCY pour faire débloquer la situation.
- Devis de nettoyage des vitres au 18, rue Nationale par A2 Services pour 485 € H.T pour 4 passages paran.
- Réception des travaux de voirie 2018 – trottoirs dans diverses rues. Pas de réserves.

- Réponse favorable du maire de PUTTELANGÉ AUX LACS pour la mise en place de poissons sur le côté de Saint-Jean Rohrbach lorsque le niveau d'eau sera suffisant.
- Modification de la collecte des ordures ménagères le samedi 29 décembre 2018 – Une information aux habitants sera faite.
- Dossiers zonage assainissement et révision du P.O.S en P.L.U en cours de réalisation avec gravure de CD Rom pour une diffusion aux personnes publiques associées, qui auront un délai de 3 mois pour faire part de leurs observations. A l'issue demande à la Présidente du T.A de STRASBOURG pour la nomination d'un commissaire-enquêteur pour les 2 enquêtes publiques.
- Quote-part du produit de la chasse 2016 revenant à la commune : 3.328,31 €.
- Vœux de Monsieur Hermann Josef Schmidt, maire de THOLEY.
- Actions en cours auprès d'habitants eu égard à la problématique des déjections canines sur les terrains d'autrui.
- Réunion SIERS avec demande de remplacement de la conduite d'eau de la Grand rue selon travaux prévus en 2019.
- Prochaine réunion du conseil municipal: vendredi 25 janvier 2019 à 19 heures 30.
- M. Régis WILSIUS demande des renseignements quant au délai d'implantation des nouveaux columbariums : implantation prévue courant janvier 2019.

La séance est levée à 21 heures 15.

Publié le 24 décembre 2018.

Le maire

Cyrille FETIQUE

M. FETIQUE Cyrille	M. LEONARD Vincent		M. JACQUIN André
Mme DRUI Anne	M. DRUI Philippe	M. GANGLOFF Claude	Mme GRASSWILL Geneviève
Mme JAOUAD Marie-Christine			M. SAUVEGET Nicolas
Mme SCHWARTZ Estelle		M. WILSIUS Régis	